



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 44
• suppléé : 1
• représenté : 7
Votants : 51

Date de la convocation :
16 FEVRIER 2018
Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 22 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni à SOURDON sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Monsieur BARRE de Monsieur AUBRY, Madame MARCEL de Madame MARSEILLE, Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur BEAUMONT de Monsieur CARON, Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST, Madame HALL de Monsieur REMY, Monsieur LAMOTTE de Madame ROUX

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (Représentée par Madame MARCEL), PREVOST (Représentée par Monsieur VAN OOTEGHEM), WU, ROUX (Représentée par Monsieur LAMOTTE), Madame BLONDEL, Messieurs REMY (représenté par Madame HALL) DESROUSSEAUX (Représenté par Monsieur COTTARD), CARON (Représenté par Monsieur BEAUMONT), TEN, DALRUE, LEROY

TARIFICATION CAJ 2018

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCALM du 17 décembre 2015, relative à la tarification applicable au CAJ,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Avre Luce Noye issue de la fusion de la Communauté de communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de communes du Val de Noye au 1^{er} janvier 2017 ;

Dans le cadre de la régie de recettes, relative à l'encaissement des participations liées aux inscriptions des jeunes aux CAJ organisés par la CCALN ;

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants (*tarifs identiques aux précédents*) :

QF	TARIF HEBDOMADAIRE ACTIVITES		REPAS à l'unité	FORFAIT MINI-CAMPS (hébergement - repas) (à ajouter aux prix des activités)	
	CCALN	Hors CCALN		CCALN	Hors CCALN
]0-550]	30,00 €	60,00 €	3 €	15 € / jour	30 € / jour
]551-950]	32,50 €	65,00 €	3 €	15 € / jour	30 € / jour
]951 et +]	35,00 €	70,00 €	3 €	15 € / jour	30 € / jour

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › décide de valider la grille tarifaire qui sera appliquée à compter du **1^{er} janvier 2018**, dans le cadre des accueils collectifs de mineurs – CAJ organisés par la CCALN ;
- › autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de la Compétence « Animations Socioculturelles et Sportives » à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 22 FEVRIER 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....*27.02.2018*

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

secretariat@avrelucenoye.fr

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

28 FEV. 2018

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : ZAC d'Ailly sur Noye – Avis des domaines – Vente BOUBAKER ✓	2018-22.02.1 ✓	
DELIB. : Modification statutaire – Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois ✓	2018-22.02.2 ✓	
DELIB. : Tableau des effectifs – Avancement de grade ✓	2018-22.02.3 ✓	
DELIB. : Aménagement du temps de travail – Services administratifs	2018-22.02.4 ✓	
DELIB. : Règlement intérieur du Service d'aide à domicile ✓	2018-22.02.5 ✓	
DELIB. : Adhésion groupement de commandes FDE ✓	2018-22.02.6 ✓	
DELIB. : Déchetterie de Moreuil – Transport des bennes – Traitement et valorisation des déchets ✓	2018-22.02.7 ✓	
DELIB. : Signature du contrat CITEO ✓	2018-22.02.8 ✓	
DELIB. : Tarification composteurs - harmonisation ✓	2018-22.02.9 ✓	
DELIB. : Organisation animation des CAJ 2018 – 11-17 ans ✓	2018-22.02.10 ✓	
DELIB. : Tarification CAJ 2018 ✓	2018-22.02.11 ✓	
DELIB. : Vente véhicule Toyota HILUX ✓	2018-22.02.12 ✓	
DELIB. : Vice Présidence Développement Economique ✓	2018-22.02.13 ✓	

Fait à Moreuil, le 27 Février 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.